

Syndicat mixte de préfiguration d'un Parc naturel régional et d'aménagement des Baronnies provençales

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille sept, le 30 novembre à dix-sept heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du 20 novembre 2007, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sahune sous la Présidence de Monsieur Hervé RASCLARD.

Membres en exercice : 44
Membres présents: 28 (quorum atteint)
Pouvoirs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 32

Présents(es)

Jean-Claude ARMAND,
Paul AUMAGE,
Gérard AZIBI,
Claude BAS,
J-Marie BERTRAND,
Roger BESSON,
Marc BONNARD,
Robert BOUTOUX,
Pierre ETIENNE,
Michèle EYBALIN,

André FELIX,
Anne-Marie GROS,
Dominique GUEYTTE,
Laurent HARO,
Bruno LAGIER,
Bernard LANTEAUME,
Anicq LECOCCQ
Nadia MACIPÉ,
Patricia MORHET-RICHAUD,
Christine NIVOU,

Gérard PEZ
Claude QUENTIN
Hervé RASCLARD,
Jean-Louis REY,
Nicolas ROSIN,
Michel TACHE,
Jeanine THAIN,
Eliane TERRAS,

Pouvoirs :

Jean-Pierre BUIX pouvoir à Pierre ETIENNE, Marie BOUCHEZ pouvoir à Christine NIVOU, Jean-François SIAUD pouvoir à Roger BESSON, Gérard BERTRAND pouvoir à Michèle EYBALIN,

Excusés(es)

Jean-Pierre BUIX, Bérengère ANDRE, Marianne ORY, Pierre JOLY, Jean-François SIAUD, Pierre COMBES, Marie BOUCHEZ, Christian BRUN, Michel GRÉGOIRE, Max VASELI, Xavier TRIEST, Bernard BUIS, Jean-Louis PELLOUX, Eliane GIRAUD, Etienne STOCK Sous-Préfet de Nyons, Jean-Pierre SAVY Préfet des Hautes-Alpes,

OBJET : Procédure de passation des marchés publics

La réforme du code des marchés a pour objectif de permettre la mise en concurrence et éviter les monopoles.

Même s'il n'y a pas obligation de délibérer en deçà de 210 000 euros, afin de préciser les démarches, le Président propose différents seuils de dépenses qui conditionneront les démarches à suivre :

4 000 à 10 000 euros :

affichage aux lieux habituels

Attestation signée du Président certifiant qu'il y a eu recherche de prestataires (téléphone, Internet ou courrier etc.) et mise en concurrence

10 000 à 45000 euros :

affichage aux lieux habituels

consultation de plusieurs prestataires

Attestation signée du Président certifiant qu'il y a eu recherche de prestataires et mise en concurrence (téléphone, Internet ou courrier etc.) et précisant, dans certains cas, la nécessité de consultation unique (Chambres consulaires, ADASEA, SAFER etc.) ou infructueuse.



45 000 à 90 000 euros :

Publicité par affichage, presse locale, consultation téléphonique, sur Internet, etc.

Attestation signée du Président certifiant qu'il y a eu recherche de prestataires et mise en concurrence (téléphone, Internet ou courrier etc.) et précisant, dans certains cas, la nécessité de consultation unique (Chambres consulaires, ADASEA, SAFER etc.) ou infructueuse.

90 000 à 210 000 euros :

Avis d'appel public à la concurrence dans un journal d'annonces légales
affichage aux lieux habituels

Attestation signée du Président précisant qu'il s'agit d'un marché dit à procédure adaptée et certifiant qu'il y a eu recherche de prestataires et mise en concurrence

210 000 euros et plus :

Procédure réglementaire du nouveau Code des Marchés Publics

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte cette proposition, et donne mandat au Président pour signer les conventions avec les organismes concernés et tout acte relatif à cette opération.

**Syndicat Mixte des
Baronnies Provençales**
Le Village 26510 SAHUNE
Tél. : 04 75 26 79 05 / Fax : 04 75 26 79 09
Courriel : smbp@baronnies-provencales.fr

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD

